



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 1'170'000.-
permettant d'exécuter la première phase des travaux liés au
Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Historique

Réfection de la bande de roulement de la route :

La Grande rue fait partie de la route cantonale n°170 qui relie Le Locle à Corcelles. Sa bande de roulement est en très mauvais état et son remplacement a été prévu par le canton dans sa campagne d'entretien des routes 2015-2017.

Mise en place de mesures liées au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) :

En 1996, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage décidait de la mise en place du Plan général d'évacuation des eaux.

En 2002, votre autorité acceptait un crédit de fr. 98'000.- permettant la réalisation du PGEE dans notre localité.

En 2009, le Conseil général adoptait le PGEE qui se composait d'un Plan général d'évacuation des eaux et d'un mémoire technique. Le montant approximatif de toutes les mesures était alors estimé à 9.3 millions de francs.

En 2011, vous adoptiez le Règlement d'application du PGEE servant à mettre en pratique les mesures prévues.

En 2015, le Conseil général acceptait un crédit de fr. 38'000.- permettant l'étude de faisabilité de la réfection de la Grande rue.

Les travaux d'étude confiés par le Conseil communal au bureau d'ingénieurs étant désormais terminés, il est de ce fait possible de vous soumettre la présente demande de crédit.

En effet, bien que les autorités cantonales ne mettent actuellement que peu de pression sur notre commune afin de réaliser les mesures du PGEE, l'espérance de vie de notre station d'épuration (10 à 15 ans) incite le Conseil communal à aller de l'avant dans ce dossier. De plus, ce serait une erreur de remplacer l'enrobé d'une route en laissant de très anciennes canalisations au-dessous avec le risque de devoir ouvrir la route en cas de problème avec les conduites.

Le projet dans son ensemble et les implications financières

Dans l'état actuel de nos connaissances, les travaux liés au PGEE pour l'**entier** de la Grande rue s'élèveront à fr. 12'764'007.- HT à charge communale, répartis ainsi :

| | | |
|-------------------------|-----------------|---|
| Eau claire : | fr. 3'292'803.- | financés par les impôts |
| Eau usée : | fr. 2'702'725.- | financés par la taxe liée à l'épuration |
| Eau potable : | fr. 1'618'958.- | financés par la taxe liée à l'eau potable |
| Aménagements routiers : | fr. 662'622.- | financés par les impôts |

Ainsi, si tous les travaux liés au PGEE devaient être exécutés en une seule fois, les taxes évolueraient de la manière suivante :

Eau usée :

- taxe de base : sans changement (fr. 15.-/mois)
- taxe au m³ : de fr. 1.50 à fr. 4.20

Eau potable :

- taxe de base : sans changement (fr. 20.-/mois)
- taxe au m³ : de fr. 2.60 à fr. 3.44

Les charges supplémentaires pour l'eau claire et les aménagements routiers, à couvrir par les impôts, se monteraient à fr. 157'500.-/année.

Il s'agit du scénario le plus défavorable. En effet, étant donné que les travaux s'étaleront sur plusieurs années, les premières phases seront déjà quelque peu amorties, ce qui déchargera les comptes liés. De plus, les intérêts sont calculés à 2% sur la totalité des investissements sans tenir compte de l'autofinancement. Les montants issus des subventions cantonales sont déjà déduits des coûts dans ces différents calculs.

Au niveau justement des subventions, étant donné que toutes les canalisations d'eau claire seront immédiatement mises en service, le canton prendra à sa charge 40% des frais liés à l'eau claire au travers du Fonds cantonal des eaux. Si la mise en service n'avait pas lieu de suite, ce taux serait réduit à 20%, d'où l'importance de procéder ainsi.

Les coûts liés à l'eau potable et aux aménagements routiers ne seront malheureusement pas subventionnés. Les frais liés à l'eau usée ne le seront pas non plus, puisque la canalisation est déjà existante et que le canton considère alors qu'il s'agit d'un entretien.

Les risques et opportunités de ce grand projet

Le Conseil communal est conscient que les enjeux financiers sont importants. Il s'agit d'avancer prudemment et d'évaluer les différentes possibilités décrites ci-après :

1. Ne faire que le trottoir dans la partie supérieure et laisser le canton refaire la route

Risques :

- La conduite d'eau potable centenaire va devoir être de plus en plus souvent réparée.
- Le canton diminue les subventions liées à la séparation des eaux et/ou fixe des délais pour la réalisation du séparatif.
- Le canton met la pression pour que nous entretenions les conduites d'eau usée en mauvais état le long de la Grande rue.
- La nouvelle STEP devra être dimensionnée avec le volume de l'eau claire.
- La route se dégrade au gré des réparations des vieilles conduites.

Opportunités :

- La charge financière pour la commune est dans un premier temps plus légère.
- La charge financière pour les riverains est réduite.
- La sécurité des piétons est améliorée dans la partie la plus critique.

2. Faire le trottoir rapidement et réaliser les travaux par étapes sur une période de 6 ans environ.

Risques :

- Les coûts augmentent (voir ce qui précède).
- Les riverains sont obligés de se raccorder aux canalisations d'eau claire.
- Le mécanisme de frein à l'endettement pourrait entraver les travaux vu les montants à engager pour les étapes prévues.

Opportunités :

- La nouvelle STEP pourra être dimensionnée sans le volume de l'eau claire.
- La route est refaite et reste en bon état.
- La sécurité des piétons est améliorée sur l'ensemble de la Grande rue.

3. Faire le trottoir rapidement et réaliser les travaux par petites étapes sur une plus longue période en fonction des capacités d'investissement de la commune.

Risques :

- Les coûts augmentent, mais plus progressivement que dans l'option 2.
- Les riverains sont obligés de se raccorder aux canalisations d'eau claire.
- La nouvelle STEP ne pourra pas être dimensionnée totalement sans le volume d'eau claire, car elle devra être remplacée avant la fin des travaux séparatifs.

Opportunités :

- La maîtrise financière est bien meilleure que dans l'option 2.
- La taille des étapes pourra être ajustée afin d'éviter les blocages liés au mécanisme du frein à l'endettement.
- La route est refaite progressivement et reste en bon état.
- La sécurité des piétons est progressivement améliorée sur l'ensemble de la Grande rue.

Le Conseil communal est d'avis qu'il faut progresser selon la 3^{ème} variante et vous propose, pour commencer, de concrétiser la première phase du séparatif et le trottoir dans la zone la plus critique (voir le rapport relatif au trottoir).

Les projets de cette première phase en détail

Réfection de la bande de roulement de la route :

Le canton prendra à sa charge uniquement les coûts liés au remplacement de la couche de roulement en enrobé bitumineux. Le caisson de la route et même la remise à niveau des regards sont entièrement à la charge de la commune.

Selon les projections du bureau d'ingénieurs, il en coûtera fr. 1'166'700.- au canton pour l'entier de la Grande rue et fr. 150'000.- pour cette première étape.

A noter que si les travaux ne voient pas le jour en 2017, il n'est pas certain qu'ils puissent être englobés dans la prochaine campagne d'entretien des routes cantonales.

Mise en place de mesures liées au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) :

Il faut savoir que pour obtenir le subventionnement maximal de l'Etat, les canalisations doivent être en service de suite. C'est pourquoi, les travaux débiteront au bas de la Grande rue, afin que les canalisations puissent immédiatement être reliées à la station d'épuration (pour les eaux usées) et à la conduite existante menant les eaux claires au Bied.

Comme cela est visible sur le plan distribué aux chefs de groupes, la phase 1 concerne le tronçon entre la station service et le carrefour avec la rue du Bugnon y compris, soit 115 mètres.

Un nouveau collecteur d'eau clair de diamètre 600 et 800 mm sera installé. Le collecteur d'eau usée sera remplacé par un tuyau de diamètre 900 mm. Les conduites d'eau potable seront remplacées et les anciennes désaffectées.

Les collecteurs et les conduites seront posés sur la voie de circulation descendante avec trafic alterné sur la voie montante.

Il est prévu d'adjuger les travaux en mars 2017 afin de les réaliser d'avril à novembre 2017.

Les prévisions du bureau d'ingénieurs s'articulent ainsi pour cette **première phase** :

| | | | |
|---|-------------------------------|------------|--------------------|
| 1 | Installation et signalisation | Fr. | 40'800.- |
| 2 | Travaux préparatoires | Fr. | 24'080.- |
| 3 | Canalisation eau claire | Fr. | 307'820.- |
| 4 | Canalisation eau usée | Fr. | 365'480.- |
| 5 | Conduite eau potable | Fr. | 111'920.- |
| 6 | Conduites pour les services | Fr. | 40'000.- |
| 7 | Aménagements routiers | Fr. | 14'050.- |
| 8 | Divers et imprévus | Fr. | 20'000.- |
| 9 | Mandataires | Fr. | 90'500.- |
| | Total brut HT | Fr. | 1'014'650.- |
| | Rabais 3% | - Fr. | 30'440.- |
| | Total net HT | Fr. | 984'211.- |
| | TVA 8% | Fr. | 78'737.- |
| | Total net TTC | Fr. | 1'062'947.- |
| | Incertitudes (10%) | Fr. | 106'295.- |
| | Montant du crédit | Fr. | 1'170'000.- |

Le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement subventionnera certainement ces travaux à hauteur de fr. 180'122.- et fr. 51'732.- de TVA pourront être récupérés, **laissant ainsi à charge communale fr. 831'093.-.**

Afin de financer cette première étape, les taxes devraient évoluer de la manière suivante :

Eau usée :

- taxe de base : sans changement (fr. 15.-/mois)
- taxe au m³ : de fr. 1.50 à fr. 1.80

Eau potable :

- taxe de base : sans changement (fr. 20.-/mois)
- taxe au m³ : de fr. 2.60 à fr. 2.68

Les charges supplémentaires pour l'eau claire et les aménagements routiers, à couvrir par les impôts, se monteront à fr. 11'629.- la première année.

Dans le but de financer les prochaines étapes du PGEE et le changement de la station d'épuration, le prix du m³ d'eau usée et d'eau potable va progressivement augmenter dès 2017. Cela permettra de constituer des réserves, ce que l'Etat accepte uniquement car notre commune possède des projets concrets à financer.

Conclusions

Le Conseil communal pense que cette première petite étape est l'occasion de valider concrètement tout le travail réalisé jusqu'ici tant dans le plan général que dans la pré-étude. Cette expérience pourra être très utile dans la planification des autres futures étapes. Nous montrons aussi au canton notre volonté d'avancer dans l'établissement du séparatif tout en tenant compte des impératifs financiers.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 20 octobre 2016,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
sur proposition du Conseil communal

Arrête :

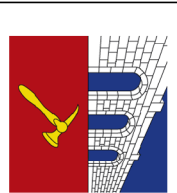
- Article premier :** Un crédit de fr. 1'170'000.- est accordé au Conseil communal pour lui permettre d'exécuter la première phase des travaux liés au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).
- Article 2 :** La dépense sera comptabilisée aux chapitres « Approvisionnement en eau », « Traitement des eaux usées » ainsi que « Routes communales » et sera amortie à raison de 2% l'an.
- Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires pour financer cet investissement.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 3 novembre 2016

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Vincent Robert

Gaëlle Kammer



**ASSAINISSEMENT DES CANALISATIONS
EAUX PLUVIALES ET USEES
2316 LES PONTS-DE-MARTEL**

| | |
|-----------|-------------------|
| SITUATION | DATE: 13.10.2016 |
| | PLAN N°: 12715-11 |
| | LISTE N°: - |
| PHASE 1 | ECHELLE: 1:200 |
| | FORMAT: 105 x 297 |

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Rue de l'Hôtel-de-Ville 30 | |
| 2300 La Chaux-de-Fonds | |
| Tel | 032 968 87 69 |
| Mobile | 079 377 80 33 |
| institut@insttu-ingenieurs.ch | |
| MODIFICATIONS: | DATE: |

IN STTU
INGENIEURS ETUDES S.A.R.L.

- LEGENDE:**
- Existant
 - Nouveau
 - Réseau des eaux usées
 - Réseau des eaux claires
 - Réseau d'eau potable
 - Réseau Groupe E
 - Réseau Swisscom
 - Réseau "CABLECOM"

